

Compte-rendu du conseil d'administration du 7 décembre 2023

Étaient présents : Monsieur TRANCHANT, Proviseur, Madame BOETTI-BINETTE, Intérim Agent-Comptable, Madame GARRIGOU, Proviseur Adjointe, Madame VERWAERDE, Conseillère principale éducation.

Madame MICCOLI, Adjointe au Maire et déléguée à la jeunesse, Madame PREVOT, Adjointe au maire et déléguée à la Culture.

Les représentants des professeurs titulaires et suppléants : Madame CHARTIER, Madame LAKEHAL, Madame FAMILIAR, Madame KONOPLINA, Madame ANDRE, Madame LAMPERTI et Monsieur ARDOIN.

Les représentants du personnel titulaire : Monsieur ELICE, Agent chef et Monsieur LE GOASTER, Aide Laboratoire.

Les représentants parents d'élèves : Madame LORQUIN DEPARIS, Monsieur PASSADEOS, Madame ZAJAC ROCHARD, Monsieur RICHARD et Monsieur VANDERVENNET.

Les représentants des élèves titulaires : Tania DA SILVA, Sarah OUYED, Lalie BALLION, Raphaël ROUAULT et Angéline HAUDE.

Voir la liste d'émargement jointe.

Le quorum est atteint avec 25 membres votants. Le Président ouvre la séance à 18h25.

1. **Désignation du secrétaire de séance** : par roulement le secrétariat incombe cette fois aux représentants de professeurs, Madame LAKEHAL est désignée.

2. Adoption du CA du 7 novembre 2023

Compte-rendu rédigé par Madame VERWAERDE, représentante des personnels.

Remarques : pour le point 4 sur la « tenue de la commission permanente », les modifications avec ajouts faites en amont ont bien été enregistrées.

Madame CHARTIER demande que le « toujours » après « déléguer » soit retiré pour être plus précis, ainsi que le « trop » au point 4.

Compte-rendu adopté à l'unanimité – 25 votants

3. Convention lycée Louis Armand

Monsieur TRANCHANT explique que le vote avait été ajourné lors du CA du 7 novembre car les délais le permettent amplement. Madame GARRIGOU explique qu'il s'agit d'une dotation de 150 000euros au total du conseil national de la refondation. Cette enveloppe concerne 12 à 15 établissements ce qui représenterait 10 000euros pour le lycée afin de créer un espace filles/garçon égalitaire qui soit aussi lieu de débat sur l'égalité. La convention permet donc de lancer ce projet et d'installer cet espace. Monsieur TRANCHANT précise que cela passera par l'Agent comptable du Lycée Louis Armand. Mme GARRIGOU ajoute qu'il y aura la possibilité d'acheter du mobilier, de créer un espace bulle ou de coworking par exemple. Le projet sera à construire avec les membres du CVL. Monsieur PASSADEOS demande la date butoir pour la création du projet. Monsieur TRANCHANT répond que la création d'une commission pour y travailler pourra être créée dès le mois de janvier. Madame ZAJAC ROCHARD demande si l'enveloppe donnée peut prendre en charge des séances par des intervenants. Madame GARRIGOU explique que cela n'est pas possible, l'enveloppe est fléchée « espace et mobilier ». Madame MICCOLI précise qu'il existe le Centre Hubertine Auclert avec lequel la ville a un partenariat et qui propose des expositions itinérantes sur les questions d'égalité.

Convention adoptée à l'unanimité – 25 votants

4. Voyage au Danemark

Monsieur TRANCHANT explique que le budget relève du programme ERASMUS + qui est géré par un autre établissement. Le programme du voyage tient entièrement dans l'enveloppe allouée ce qui permet d'avoir un coût zéro pour les familles et pour le lycée, car le voyage des accompagnateurs est également compris dans le budget. Le voyage consistera en un échange avec le lycée nord de Copenhague du 26 février au 3 mars avec les élèves d'AMC de Madame COUDERC qui organise tout le voyage.

Madame CHARTIER demande comment se fera l'immersion des Danois au sein du lycée : elle se fera sur certains cours et le programme est en cours de finalisation.

Voyage adopté à l'unanimité – 25 votants

5. Budget en trois votes

Monsieur TRANCHANT prend la parole pour annoncer l'arrivée en janvier d'un Agent comptable. Actuellement, l'intérim est assuré par Mme NOUMANE, Agent comptable du lycée Monod d'Enghien mais la charge de travail est très importante. Monsieur TRANCHANT tient

donc à remercier l'équipe de l'Intendance et en particulier Madame BOETTI qui fait fonction d'ajointe gestionnaire.

Madame BOETTI commence la présentation des documents à l'oral avec les salaires professeurs et salariés de la Région puis elle explique le système OPALE. OPALE est un nouvel outil dont l'adoption est obligatoire dont le but est la dématérialisation. Madame BOETTI présente ensuite les principes budgétaires à respecter : l'annualité (avec un arrêt au 8 décembre 2023), l'unité et l'universalité. Enfin les taux sur charges communes sont présentés avec un maintien d'ensemble puis les clés des répartitions. Les deux sont passés au vote :

Premier vote concernant les taux sur charges communes adopté à l'unanimité – 25 votants

Deuxième vote concernant les clés des répartitions adopté à l'unanimité – 25 votants

Concernant la DGFL, Madame CHARTIER demande pourquoi le budget « réception » augmente. Monsieur TRANCHANT explique que cela correspond à la réalité de l'an dernier car il y a beaucoup de demandes pour les intervenants extérieurs et que le budget était sans cesse dépassé.

Autre question sur les 950 euros de l'infirmier qui n'apparaissent plus : c'est parce que cette somme a été basculée dans ALO car cela créait trop de dépenses en VE.

Il est précisé aussi qu'avec la dématérialisation, il y a une véritable baisse sur les frais d'affranchissement. Madame CHARTIER demande les détails des lignes enseignement pour l'AP. Madame BOETTI explique que GEN vaut pour les séries générales, TECH pour les technologiques, LOC pour la location (piscine, gymnase) et STA pour les stages.

Concernant le bilan Recettes / Dépenses, Monsieur TRANCHANT précise que chaque année il y a une baisse du fonds de roulement. Une demande exceptionnelle va être formulée. Les fonds de roulement doivent correspondre à 2/12 de la DGFL donc le lycée est en dessous. Si nous n'obtenons pas de rallonge, il y aura nécessité de faire des coupes. Madame CHARTIER évoque en ce sens le lave-vaisselle de la SVT et Physique Chimie vieux de plus de 20 ans.

Deuxième vote concernant le budget adopté à l'unanimité – 25 votants

6. Questions diverses

Monsieur TRANCHANT débute le dernier point du CA par quelques informations. Tout d'abord, nous ne savons pas quand les travaux vont commencer mais deux entreprises vont intervenir pour un état des lieux des extérieurs qui passera, dans un premier temps, par une opération de carottage. Deuxième information, les stages de secondes doivent commencer en

juin mais le lycée sera centre d'examens et les enseignants correcteurs ou de surveillance, les modalités de suivi ne sont pas connues.

Monsieur VANDERVENNET pose une question sur les critères d'accès à la classe européenne au lycée. Monsieur TRANCHANT explique que le quota est actuellement de 35 places mais que c'est AFFELNET qui gère l'attribution sans que les critères soient connus. S'il était certain que 70 élèves fassent la demande d'accès à la classe européenne, il demanderait à ouvrir une seconde classe.

Madame ZAJAC-ROCHARD pose deux questions concernant la cantine : la possibilité pour les élèves de ne pas être sortis de la cantine à 12h55 mais à 13h05 et l'accès à la liste des allergènes. Pour la sortie de la cantine, Monsieur TRANCHANT précisera aux équipes de cantine que les élèves peuvent manger jusqu'à 13h05 et, en ce qui concerne les allergènes, elle n'est pas encore disponible sur Pronote mais l'est toujours à l'entrée de la cantine.

Lalie BALLION, représentante élève, pose la question de l'odeur dans les toilettes. Il s'agit d'un problème d'égouts qui touche tout le lycée. Angélique HAUDE, représentante élève, demande l'installation d'un micro-ondes pour les BTS, Monsieur TRANCHANT l'invite à venir échanger à ce sujet dans son bureau.

La secrétaire de séance

M. LAKEHAL



Le Président du Conseil d'Administration

E. TRANCHANT

